



NOTE DE SERVICE / MEMO

Information distribuée auparavant / Information previously distributed

TO: Chair and Members of the Transportation Committee

DESTINATAIRES : Président et membres du Comité des transports

FROM: Quentin Levesque,
Acting General Manager, Public Works
Department

Contact :
Philippe Landry, Director Traffic
Services, Public Works Department
613-580-2424, ext. 23185
Philippe.Landry@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Quentin Levesque
Directeur général par intérim
Direction générale des travaux publics

Personne-ressource :
Philippe Landry
Directeur, Services de la circulation
Direction générale des travaux publics
613-580-2424, poste 23185
Philippe.Landry@ottawa.ca

DATE: August 16, 2024
le 16 août 2024

FILE NUMBER/N° DE DOSSIER : ACS# 2024-PWD-TRF-0003

OBJET : Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués par le directeur des Services de la circulation pour approuver les fermetures de rues à l'occasion du Festival de rue de la Fierté et du Marché de nuit du quartier chinois

OBJET

La présente note de service a pour but d'aviser le Comité des transports que le directeur des Services de la circulation, en vertu des pouvoirs délégués, a exercé son pouvoir dans des circonstances spéciales et urgentes le 12 août 2024 pour approuver les fermetures de rues requises pour deux événements, dont la fin de semaine du Festival de rue de la Fierté (du 23 au 25 août) et le Marché de nuit du quartier chinois (du 29 août au 2 septembre). Les fermetures de rues relèvent du mandat de la Direction

générale des travaux publics. Il n'a pas été possible d'obtenir l'approbation du Conseil en temps opportun pour les fermetures de rues ou les réductions de voies survenant avant 18 h en semaine pour ces événements, étant donné l'annulation des réunions du Conseil en août et le fait que la prochaine réunion a lieu le 4 septembre 2024.

CONTEXTE

Le Règlement n° 2024-265, intitulé *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs*, est « un règlement de la Ville d'Ottawa concernant la délégation de pouvoirs à des agents de la Ville d'Ottawa ». Le *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* a été adopté par le Conseil le 29 mai 2024, abrogeant le Règlement n° 2023-67.

Le *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* confère des pouvoirs délégués aux agents de la Ville, ce qui leur permet d'exercer différentes activités opérationnelles. Le règlement stipule généralement que l'exercice des pouvoirs délégués est signalé au comité permanent approprié au moins une fois par année civile.

En cas d'urgence ou de circonstances spéciales, conformément aux articles 5 et 6, l'utilisation des pouvoirs délégués doit être signalée immédiatement au comité permanent concerné.

Les articles 5 et 6 sont reproduits ci-dessous :

Article 5 En cas d'urgence ou de circonstances particulières exigeant une intervention dans le cadre du mandat normal d'une direction générale, le directeur général ou le directeur peut prendre les mesures jugées nécessaires pour rectifier la situation, même si ces mesures excèdent le pouvoir délégué.

Article 6 Toute mesure prise en vertu de l'article 5 doit être signalée immédiatement au comité permanent concerné.

ANALYSE

Le *Règlement de la Ville d'Ottawa en matière d'événements spéciaux sur les voies publiques de la Ville* (n° 2001-260) interdit les fermetures de rues et les réductions de voies avant 18 h du lundi au vendredi. Cependant, pour organiser la fin de semaine du Festival de rue de la Fierté et le Marché de nuit du quartier chinois, des fermetures de rues avant 18 h en semaine sont nécessaires.

- Fin de semaine du Festival de la Fierté dans la Capitale : Les fermetures de rues et réductions de voies suivantes sont nécessaires pour accueillir le festival de rue, ainsi que ses activités de montage et de démontage :

- Fermeture de la rue Bank entre l'avenue Gladstone et la rue Slater, de 15 h le vendredi 23 août 2024 à 23 h 59 le dimanche 25 août 2024
- Réduction à deux voies seulement (deux voies de droite fermées) de la rue Slater entre la rue Kent et la rue Bank, de 16 h le vendredi 23 août 2024 à 23 h 59 le dimanche 25 août 2024.
- Marché de nuit du quartier chinois : Pour accueillir le marché de nuit sur rue, ainsi que ses activités de montage et de démontage, la rue Somerset doit être fermée de 18 h le jeudi 29 août 2024 à 5 h le lundi 2 septembre 2024.

Il n'a pas été possible d'obtenir l'approbation du Conseil en temps opportun pour les fermetures de rues ou les réductions de voies pour ces deux événements par avis de motion ou motion sans avis, étant donné l'annulation des réunions du Conseil en août et le fait que la prochaine réunion a lieu le 4 septembre 2024. Étant donné que les fermetures de rues relèvent du mandat de la Direction générale des travaux publics et compte tenu de l'appui d'Ariel Troster, conseillère du quartier 14 Somerset, le directeur des Services de la circulation a exercé ses pouvoirs délégués dans des circonstances spéciales afin d'approuver les fermetures de rues pour permettre la tenue des deux événements. L'approbation est subordonnée au respect des exigences et des conditions et à l'approbation de l'Équipe consultative des événements spéciaux (ECES).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fermetures de rues mentionnées, veuillez communiquer avec Philippe Landry, directeur, Services de la circulation, au 613-580-2424, poste 23185, ou envoyer un courriel à l'adresse philippe.landry@ottawa.ca.

Cordialement,

*Document original signé par
Quentin Levesque*

Quentin Levesque
Directeur général par intérim
Direction générale des travaux publics

c. c. Équipe élargie de la haute direction
Équipe de direction de la Direction générale des travaux publics
Directrice, Information du public et Relations avec les médias
Gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités
Coordonnateur, Comité des transports

Coordonnateur, Conseil

Équipe de direction du secteur d'activité des Services de la circulation